

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 15 Septembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 –	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 –	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 –	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Yves PAVILLET (pouvoir à Béatrice SANTAIS) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ; Brigitte GRANDCHAMP ; Fabrice HAND ; Mohamed FETTAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 25-09-2023/61

ADHESION AU DISPOSITIF CARTE OKAY SAVOIE

Rapporteur : David FAUCONNET

Le Département de la Savoie lance pour la rentrée scolaire 2023 un nouveau dispositif à destination des collégiens savoyards : la carte OKAY Savoie. L'objectif est de permettre aux jeunes âgés de 11 à 15 ans, qui en font la demande, de pouvoir bénéficier de 100 euros par an pour pratiquer des activités sportives, artistiques et culturelles dans le Département.

Les communes gestionnaires d'infrastructures sportives, artistiques ou culturelles ont la possibilité d'adhérer à ce dispositif. Concrètement, le paiement avec la Carte OKAY Savoie se déroule de la façon suivante :

1. Le collégien présente son QR Code sur la carte ou l'application mobile
2. Le partenaire scanne le QR Code et entre le montant à payer dans l'application mobile du Département.
3. Le collégien tape son code PIN pour s'authentifier
4. Le Département reçoit la facture et rembourse le partenaire

La Commune de Montmélian pourrait adhérer au dispositif et devenir partenaire pour les services suivants :

- Cinéma
- Spectacle
- Musée
- Médiathèque
- Centre nautique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de ce nouveau mode de paiement dans les services mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de la Savoie ainsi que tout document nécessaire à la mise en place du dispositif.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAÏS